



20201218-11

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées**

Séance du 18 décembre 2020

Objet : Contrat entre Paris Musées et Ateneum Art Museum (Helsinki), relatif à l'organisation de l'exposition « Ilya Répine », présentée au Petit Palais du 5 octobre 2021 au 23 janvier 2022

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat entre Paris Musées et Ateneum Art Museum, dont le texte est annexé à la présente délibération, relatif à l'organisation de l'exposition intitulée « Ilya Répine », présentée au Petit Palais du 5 octobre 2021 au 23 janvier 2022.

Article 2 : Les dépenses relatives à l'organisation de cette exposition seront imputées sur le budget de fonctionnement de Paris Musées, exercices 2020, 2021 et 2022.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia BAYADA